

PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

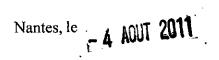
PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE

Bureau des procédures d'utilité publique Affaire suivie par Mme Nolwenn CHEVALLIER **2** 02.40.41.47.56

图:02.40.41.47.50

⊠ nolwenn_chevallier@loire-atlantique.gouv.fr



Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale

Nom du maître d'ouvrage : La Compagnie du Vent

Le Triade II - Parc d'activités Millénaire II

215 rue Samuel Morse – CS 20756 – 34 967 Montpellier cedex 2

Projet d'implantation d'un parc éolien comprenant 7 éoliennes Nature et adresse du projet :

sur le territoire de la commune de Blain.

L'autorité environnementale a accusé réception du présent dossier, qu'elle a reçu complet et régulier le 27 mai 2011.

Depuis le 27 juillet 2011 et en l'absence d'observations de la part de l'autorité environnementale, son avis est réputé favorable, en application de l'article R. 122-13-1 du code de l'environnement.

Cet avis ne préjuge en rien de la décision finale qui interviendra au terme de l'instruction, après recueil et analyse de l'ensemble des avis prévus par les textes.

La présente information fera l'objet :

- d'une notification au pétitionnaire,
- d'une publication sur le site internet de la préfecture,
- d'une consignation au dossier soumis à l'enquête publique.

Le PREFET

pour le préfet la directrice de la coordination et du managament Taction publique

Thérèse LEBASTARD